Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260527-DEL2026_044-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le 27 mai
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire

Date de la convocation : 20 mai 2026

Présents : BONPOIL Viviane - BOSC Joël - CHESNIN Nicolas- CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DELAROQUE Eugénie – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane– PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle
Absents excusés : BERTET Audrey donne pouvoir à Stéphane PEILLON et Patricia CANAUX donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Monsieur LECANU Hervé est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 44-2025 – ACQUISITION DE DEUX ROBOTS DE TONTE AU STADE DE FOOTBALL

M. Jean-Pierre HAMON adjoint à la vie Associative et aux Activités Sportives présente le projet d'utilisation de deux robots de tonte pour les deux stades de football de la commune (La LONGE et La NOÉ).

La commission associations et activités sportives en date le 28 avril 2026 après avoir étudié les deux devis reçus, propose de valider le devis de l'entreprise JARDIMAN de THEIX.

Le montant total pour deux robots, de marque HUSQVARNA est de 15 961,18€ HT soit 19 153,42 TTC.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'entreprise JARDIMAN ci-dessus pour un montant total 15 961.18 € HT
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 29 mai 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

MAIRIE DE SAINT-DOLAY
56130